



La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 67 et 77 de la loi modifiée du 25 mars 2015 instituant un régime de pension spécial transitoire pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ;

Vu le rapport de vérification du 9 décembre 2019 ;

a r r ê t e

le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2016 de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

Luxembourg, le 16 août 2021



Taina Bofferding



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de profits et pertes de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016 la caisse comptait 2710 pensionnés contre 2624 à la fin de l'année précédente à savoir:

	2015	2016
bénéficiaires de pensions personnelles	1849	1931
conjointes survivants	699	705
orphelins majeurs	40	48
orphelins mineurs	28	20
orphelins de père et mère	4	3
autres survivants	4	3
Total :	2624	2710

Le nombre d'affiliés actifs s'élevait à 4695 (contre 4639), dont 2677 appartenant au régime spécial. Au total, 45,53% des affiliés de la caisse de prévoyance relèvent du régime spécial transitoire de pension. Le nombre d'affiliés actifs se compose actuellement de:

	2015	2016
fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes	4269	4 311
employés communaux	311	330
membres du personnel médico-social	45	41
assurés aux services des caisses de pension et de maladie des fonctionnaires et employés communaux.	14	13
Total actifs	4 639	4 695

La somme des pensions servies, y compris les allocations de décès (70 436,06 euros) et les suppléments de pension servis suivant l'article 9, paragraphe 5 du règlement grand-ducal du 26 mai 1975 (16 499,55 euros), s'élève à 163 364 476,41 euros (nombre-indice moyen = 775,17) et dépasse de 7 488 640,60 euros le montant correspondant de l'exercice précédent (nombre-indice moyen = 775,17). La dépense indiquée tient compte d'une somme de 11 639 694,88 euros liquidée pour compte d'autres organismes payeurs, en l'espèce :

	2014	2016
à titre de pensions partielles suivant l'article 23 de la loi modifiée du 28 juillet 2000	2 759 808,35 €	3 078 150,10 €
à titre de rentes dues par le service des dommages de guerre corporels	1 783,08 €	1 783,08 €
à titre de remboursement de cotisations d'assurance-maladie	2 198 254,97 €	2 243 601,85 €
à titre de remboursements divers, entre autres le forfait d'éducation	983 551,81 €	985 591,86 €
à titre de remboursement des pensions payées aux anciens membres de la police et à leurs survivants pour compte de l'Etat	5 533 508,03 €	5 330 567,99 €
Total	11 476 906,24	11 639 694,88 €

Accusant un déficit de 2 663 122,63 euros par rapport à une plus-value de 3 763 891,43 euros pour l'exercice 2015, le résultat cumulé de la caisse s'élève à 155 332 997,43 euros à la fin de l'année 2016, à savoir :

I . Produits

Art. 1er	a) Revenus de capitaux placés		359 192,82
	b) Revenus de propriétés immobilières		139 911,48
Art. 2	Contribution ordinaire à charge des communes (taux = 20,30 %)		66 115 349,39
Art. 3	Contribution spéciale (art. 26)		pr. mém.
Art. 4	Contribution à charge de l'Etat (taux = 14,70 %)		47 861 472,11
Art. 5	Retenue pour pension		26 015 289,72
Art. 6	a) Assurance continuée, complémentaire et facultative		10 506,61
	b) Achat rétroactif		23 827,91
	c) Assurance volontaire régime transitoire		pr. mém.
Art. 7	Contribution pour rachats - part des communes		pr. mém.
Art. 8	Contribution pour rachats - part de l'Etat		pr. mém.
Art. 9	a) Transferts de cotisations suivant l'article 9 de la loi du 28 juillet 2000		10 634 383,48
	b) Transferts de cotisations suivant l'article 12 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes		pr. mém.
Art. 10	Transferts de cotisations d'assurances continuées suivant l'article 21, al. 2, de la loi mod. du 22 décembre 1989		pr. mém.
Art. 11	Remboursements ad dépenses pensions		
	a) Pens. partielles svt. art. 23 de la loi du 28.07.2000	3 078 150,10	
	b) Rentes - domm. de guerre corporels	1 783,08	
	c) Avances de cotisations de Sécurité sociale	2 243 601,85	
	d) Remboursements divers	pr. mém.	
	e) Forfaits d'éducation svt. art. 9 de la loi 28.06.2002	985 591,86	
	f) Pensions des anciens membres de la police	5 330 567,99	
			11 639 694,88
Art. 12	Remboursements ad frais d'administration		
	a) frais de fonctionnement	21 513,88	
	b) frais d'entretien des bâtiments et du mobilier	8 245,31	
			29 759,19
Art. 13	Produits accessoires et divers		pr. mém.
Art. 14	Produits extraordinaires divers		pr. mém.
Total des produits :			162 829 387,59

II . Charges

Art. 1er	a) Pensions allouées		163 277 540,80
	b) Indemnités funéraires respectivement trimestres de faveur		70 436,06
Art. 2	Indemnités de rachat		pr. mém.
Art. 3	a) Remboursement à la Caisse nationale d'assurance pension de suppléments de pension servis suivant l'article 11, par. 3, du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001		16 499,55
	b) Transfert à la Caisse nationale d'assurance pension de cotisations d'assurance rétroactif suivant les articles 4 à 6 de la loi du 28 juillet 2000		1 259 174,04
	c) Transfert à la Caisse nationale d'assurance pension part de pensions régime spécial suivant l'article 23 de la loi du 28 juillet 2000		4 018,32
	d) Transfert à l'Etat part de pensions régime spécial suivant l'article 23 de la loi du 28 juillet 2000		417,72
Art. 4	Frais généraux	a) personnel	717 226,78
		b) matériel	113 685,85
			830 912,63
Art. 5	Bâtiments et mobilier		31 670,32
Art. 6	Charges accessoires et diverses		1 840,78
Art. 7	Charges extraordinaires diverses		pr. mém.
	Total des charges :		165 492 510,22

III . Décompte

Total des produits	162 829 387,59
Total des charges	165 492 510,22
Résultat de l'exercice	-2 663 122,63
Report du résultat cumulé au 31.12.2015	157 996 120,06
Résultat cumulé	155 332 997,43

BILAN DE FIN D'EXERCICE

Actif**I Immobilisations**

1) Constructions		
a) Bâtiment d'administration	473 476,63	
b) Bâtiment boulevard Joseph II	60 733,91	
2) Mobilier et machines	28 557,33	
		562 767,87

II Débiteurs

1) Etat des restants à recouvrer au 31.12.2016	14 215 937,91	
2) Actifs transitoires (charges à titre de l'exercice 2017)	10 932 524,77	
		25 148 462,68

III Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse

1) Banques		
a) Banque compte à terme - BCEE	9 964 400,00	
b) Banque compte à terme - BIL	93 000 000,00	
c) Banque compte courant - BCEE	19 075 912,33	
d) Banque compte courant - BIL	853 014,66	
2) Compte chèque postal	6 770 771,09	
		129 664 098,08
Total de l'actif		155 375 328,63

Passif

Résultat cumulé 155 332 997,43

Créditeurs

1) Fournisseurs	7 644,39	
2) Créditeurs personnel	13 130,94	
3) Créditeurs divers	-4 028,10	
4) Passifs transitoires (produits à titre de l'exercice 2017)	25 583,97	
		42 331,20
Total du passif		155 375 328,63

Luxembourg, le 20 juillet 2017

Le Secrétaire-Trésorier,



Arrêté le résultat cumulé à la somme de
cent cinquante-cinq millions trois cent soixante-quinze mille
trois cent vingt-huit euros, soixante-trois cents.

Luxembourg, le 20 juillet 2017

Le Conseil d'Administration,



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2016

Ad actif du bilan

I Etat des restants à recouvrer au 31.12.2016

Art. 1a) Revenus de capitaux placés	1 617,55
1b) Revenus de propriétés immobilières	3 470,51
Art. 2 Contribution ordinaire à charge des communes	-4 115 970,51
Art. 4 Contribution à charge de l'Etat	861 472,11
Art. 5 Retenue pour pension	10 991 387,48
Art. 6 Contribution des affiliés volontaires	1 162,18
Art. 9 Transferts de cotisations (validations)	0,00
Art. 11 Remboursements ad dépenses pensions	
- Remboursements art. 11 a) - g)	1 134 071,41
- Pensions anc. membres de la Police	5 330 567,99
	6 464 639,40
Art. 12 Remboursements ad frais d'administration	8 159,19
Total :	14 215 937,91

Luxembourg, le 20 juillet 2017

Le Secrétaire-Trésorier,



Arrêté l'état des restants à recouvrer à la somme
de quatorze millions deux cent quinze mille
neuf cent trente-sept euros, quatre-vingt-onze cents.

Luxembourg, le 20 juillet 2017

Le Conseil d'Administration,



CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2016

Ad actif du bilan

II Relevé des charges liquidées en 2016 pour compte de l'exercice 2017
(avances) suivant les comptes 4131 / 16 et 4132 / 16 .

Date		Montant
	a) Pensions	
div .	10 901 280,55	
		10 901 280,55
	b) Traitements et indemnités	
div .	23 962,98	
		23 962,98
	c) Frais de matériel	
div .	7 281,24	
		7 281,24
	Total :	10 932 524,77

Compte de profits et pertes de l'exercice 2016

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2016

Ad passif du bilan

I Etat des charges d'exercice liquidées après le 31 décembre 2016 suivant les comptes 4011, 4012, 4013 et 4014 de 2017.

Compte	Date		Montant
		<u>Pensions</u>	
4011	div .	-4 028,10	
			-4 028,10
		<u>Frais d'administration - personnel</u>	
4012	div .	13 130,94	
			13 130,94
		<u>Frais d'administration - matériel</u>	
4013	div .	7 644,39	
			7 644,39
		<u>Divers</u>	
4014	div .	0,00	
			0,00
		Total :	16 747,23

CAISSE DE PREVOYANCE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES COMMUNAUX

Compte de l'exercice 2016

Ad passif du bilan

II Relevé des produits encaissés pour compte de l'exercice 2017 suivant
le compte 403 / 16.

Date		Montant
	<u>a) Retenue pour pension</u>	
div.	19 305,19	
		19 305,19
	<u>b) Loyers</u>	
div.	6 278,78	
		6 278,78
	<u>c) Pensions partielles CNAP</u>	
div.	0,00	
		0,00
	<u>d) Rentes - Dommages de guerre corporels</u>	
div.	0,00	
		0,00
	<u>e) Recettes diverses</u>	
div.	0,00	
		0,00
	Total :	25 583,97

ANNEXE
Bilan - mouvements

I a) Compte courant IBAN LU40 0019 1002 0262 7000 auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat

	Report avoir au	01.01.2016	7 550 873,43
Apports			180 174 517,64
			187 725 391,07
Retraits			168 649 478,74
	Avoir au	31.12.2016	19 075 912,33

I b) Compte courant postal IBAN LU75 1111 0002 4248 0000

	Report avoir au	01.01.2016	1 558 217,27
Apports			33 179 343,21
			34 737 560,48
Retraits			27 966 789,39
	Avoir au	31.12.2016	6 770 771,09

I c) Compte courant BIL IBAN LU55 0025 7100 4427 5500

	Report avoir au	01.01.2016	622 325,93
Apports			167 230 733,33
			167 853 059,26
Retraits			167 000 044,60
	Avoir au	31.12.2016	853 014,66

II a) Comptes à terme auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat

	Report avoir au	01.01.2016	9 964 400,00
Apports			0,00
			9 964 400,00
Retraits			0,00
	Avoir au	31.12.2016	9 964 400,00

b) Comptes à terme auprès de la Banque International de Luxembourg

	Report avoir au	01.01.2016	113 000 000,00
Apports			147 000 000,00
			260 000 000,00
Retraits			167 000 000,00
	Avoir au	31.12.2016	93 000 000,00